

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1636

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau service privé d'utilité publique

Le modèle de Pro Infirmis Vaud de prise en charge à domicile, malgré des qualités évidentes, s'est heurté à l'organisation juridique et administrative actuelle qui devrait être révisée avec la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons.

Le ministre français Jean-Louis Borloo a bousculé les idées reçues en affirmant que le service à la personne décélait des dizaines de milliers d'emploi, aujourd'hui inexploités. Car le stéréotype veut que le service à la personne soit connoté personnel de maison, réservé à la bourgeoisie. La réalité est plus subtile. Jadis, dans les ménages où chaque sou comptait, passait à domicile la couturière qui transformait les habits à user jusqu'au bout, de l'aîné au cadet. Aujourd'hui que de dépanneurs-bricoleurs! Et de tout temps a existé pour les étudiants le pactole de survie des leçons privées. Toutefois le vieillissement de la population et la meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap donnent une portée nouvelle au service privé.

De l'individu à l'institution

La solidarité ne s'exerce plus dans la cohabitation familiale intergénérationnelle. La prise en charge des per-

sonnes âgées ou handicapées a partiellement été transférée à l'organisation sociale. Elle est globalement de haut niveau, même en comparaison des standards des pays à développement élevé. Les visites quotidiennes et les repas à domicile, le réseau des homes et des institutions d'hébergement et de soins constituent un maillage social efficace. Et pourtant il se révèle incomplet si l'objectif est de retarder le plus possible le placement en institution, solution la plus coûteuse et qui réduit fortement l'autonomie de la personne. Et surtout les besoins spécifiques des personnes handicapées ne sont pas suffisamment reconnus, étant confondus souvent avec ceux de la population âgée. Mais cette dernière est en situation évolutive, celle de la sénescence, alors que l'état de beaucoup de personnes handicapées est stable, ce qui permet de quantifier, dans la durée, les services dont elles ont besoin.

continue en page 2

Dans ce numéro

La statistique et la faible croissance économique expliquent l'augmentation des dépenses sociales.
page 2

Les réformes échappent aux visions des économistes.
page 3

Il faut un socle stable de logements à loyer modéré.
page 4

Microsoft soutient les minorités à son avantage.
page 5

La presse face à Internet.
page 6

La faillite de Servette.
page 7

En 1976 le *Tages-Anzeiger Magazin* renvoie Meienberg.
page 8

Réforme des institutions

La refonte du système politique suisse est désormais à l'ordre du jour. Des candidatures dans plusieurs cantons, affirmant une réalité transfrontalière pourraient être le premier pas concret sur la voie du renouveau.

Edito en page 3